



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 29 septembre 2022

Objet de la délibération

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES
VIOLENCES INTRAFAMILIALES DE L'AGGLOMERATION LORIENTAISE
"L'ÉCOUTILLE"**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-deux à 18 H 30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT, légalement convoqué le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux, réuni au lieu de ses séances, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ, Maire

Etaient présents :

Michèle DOLLÉ , Yves GUYOT , Pascal LE LIBOUX , Claudine CORPART , Joël TRÉCANT , Valérie MAHÉ , Lisenn LE CLOIREC , André HARTEREAU , Laure LE MARÉCHAL , Frédéric TOUSSAINT , Peggy CACLIN , Roselyne MALARDÉ , Philippe PERRONNO , Martine JOURDAIN , Jacques KERZERHO , Jean-François LE CORFF , Anne-Laure LE DOUSSAL , Tiphaine SIRET , Gwendal HENRY , Yves DOUAY , Fabrice LEBRETON , Aurélia HENRIO , Pierre-Yves LE BOUDEC , Michèle LE BAIL , Christian LE BOULAIRE , Guillaume KERRIC , Alain HASCOËT .

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Nadia SOUFFOY à Yves GUYOT, Julian PONDAVEN à Tiphaine SIRET, Marie-Françoise CÉREZ à Anne-Laure LE DOUSSAL, Stéphane LOHÉZIC à Philippe PERRONNO, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ à Pierre-Yves LE BOUDEC, Julien LE DOUSSAL à Fabrice LEBRETON.

Absent(s) :

Madame la Présidente déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire. Madame Tiphaine SIRET désignée pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Action Sociale et Solidaire

N° 2022.09.006

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES
INTRAFAMILIALES DE L'AGGLOMERATION LORIENTAISE "L'ÉCOUTILLE"**

Rapporteur : Michèle DOLLÉ

Rappel du contexte :

Depuis 2016, la ville d'Hennebont accueille une permanence du Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles du Morbihan (CIDFF 56), qui agit pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en favorisant plus particulièrement l'émancipation des femmes au travers de projets déclinés sur l'ensemble du département. Présent depuis 2011 sur le territoire de Lorient Agglo, le CIDFF est en charge de diverses missions : l'écoute et l'accompagnement des personnes victimes de violence, l'insertion professionnelle et l'information juridique.

De 2014 à 2017, le CIDFF et la Sauvegarde 56 ont créé un accueil de jour pour les femmes victimes de violences au sein du couple, « Moments pour elles ». Structure d'accueil pluridisciplinaire, il proposait à la fois un premier accueil, un accompagnement social, juridique, administratif et psychologique. La perte d'une subvention de l'État a conduit à la fermeture de ce lieu en novembre 2017.

En 2019, l'État et les communes de l'agglomération de Lorient ont commandé une étude-action auprès du CIDFF afin d'analyser les besoins et les problématiques des femmes sur ce territoire dans les domaines du droit, de la santé, de la citoyenneté, de l'insertion, de la solidarité, de l'habitat, ainsi que l'offre d'information et d'accompagnement existante. Les communes de l'agglomération ont été sollicitées pour la financer pour un montant de 9 000 € chacune au prorata de leur population (Montant global : 36 000 €). Le CCAS d'Hennebont a participé au financement à hauteur de 694 €.

Les résultats de cette étude-action présentés en octobre 2020, attestaient de la nécessité de construire un nouveau projet à l'échelle de l'agglomération en s'appuyant sur les dispositifs déjà présents sur le territoire. Trois scénarii avaient été proposés.

En mars 2021, lors d'un Comité de pilotage, l'État, le Conseil départemental du Morbihan, la Caisse d'allocations familiales et l'ensemble des communes de Lorient Agglo se sont engagés à soutenir le projet de création d'un dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales : lieu d'accueil, d'écoute et d'orientation des victimes sur l'agglomération lorientaise (Scénario 2).

Suite à l'appel à projet, le CIDFF et la Sauvegarde 56 ont été retenus pour la gestion de ce dispositif qui a ouvert ses portes en octobre 2021 sous le nom de « L'écoutille » à Lorient dans des locaux mis à disposition par LB Habitat.

Les missions de ce lieu et du dispositif sont :

- De prendre en compte l'ensemble des problématiques rencontrées par les femmes sur le territoire : inégalités des conditions d'emploi, femmes peu diplômées, augmentation des ménages isolés, situations de monoparentalité en progression qui portent majoritairement sur les cheffes de familles, précarité importante et situation de pauvreté renforcée chez les jeunes et dans les

quartiers prioritaires, nombre de victimes de violences intrafamiliales en augmentation, freins rencontrés à l'autonomie (manque de formation, problèmes de santé, mobilité restreinte, offre d'accueil des jeunes enfants, problématique de logement,...),

- De faire mieux connaître et de coordonner l'offre existante,
- De rendre cette offre plus accessible sur l'ensemble du territoire et la développer, notamment en direction des victimes de violences,
- De créer du lien entre les acteurs, développer leurs compétences et la formation,
- D'orienter les femmes vers des solutions correspondant à l'ensemble de leurs problématiques, et plus particulièrement vers les services existants pour accompagner les victimes de violences sexuelles et sexistes.

Pour la première année de fonctionnement (oct. 2021-sept. 2022), la participation financière des communes d'un montant de 40 000 € sur les 100 000 € du budget total a été répartie sur la base de la population municipale 2017 soit la somme de 3 085 € pour la Commune d'Hennebont (délibération n°202106007).

A mi-parcours de cette première année, une évaluation du projet a été réalisée et présentée par le CIDFF. En juillet 2022, le Comité de pilotage représentant les différents financeurs du dispositif dont est membre la Commune d'Hennebont a validé le renforcement du dispositif et sa pérennité à compter du 1^{er} Janvier 2023. Le renforcement comprend :

- le recrutement d'une travailleuse sociale supplémentaire chargée de l'accueil et de l'accompagnement des personnes,
- le financement d'une permanence de l'association France Victimes 56,
- l'élargissement du dispositif aux victimes de violences sexuelles et sexistes.

Un projet de convention triennale va être travaillé au cours du dernier trimestre de l'année.

Concernant le renouvellement de l'engagement financier de la Commune à compter du dernier trimestre de l'année 2022, il est proposé de le transférer de la Ville vers le CCAS.

La lutte contre les violences intrafamiliales est depuis toujours un sujet porté par le CCAS et un engagement fort au sein de ses équipes. Les référents « Violences » de proximité formés par le CIDFF au sein de chaque commune dans le cadre du dispositif sont :

- la Conseillère en Economie Sociale Familiale du CCAS
- la Vice-présidente du CCAS.

Le CCAS participe aux comités de suivi qui se réunissent régulièrement afin de faire des points d'étape sur le dispositif, les actions menées, le public suivi, les difficultés rencontrées et les préconisations.

Suite au dernier COPIL de juillet, la participation financière de chaque partenaire pour le dernier trimestre 2022 et l'année 2023 a été validée soit pour Hennebont 1 019 € et un total de 5 387 € pour l'année 2023.

En cas de difficulté du budget du CCAS pour verser sa participation financière au dispositif dans le cadre de son engagement futur dans la Convention triennale, il est proposé que le budget de la Ville compense en abondant d'autant le montant de la subvention d'équilibre de fonctionnement versée au CCAS.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 5 septembre 2022,
Vu l'avis favorable de la Commission « Vie » en date du 13 septembre 2022,
Vu le rapport présenté,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,

- ➔ **D'APPROUVER** le transfert de la participation financière de la commune dans le dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales sur l'agglomération lorientaise « L'écoutille » à compter du dernier trimestre 2022 de la Ville vers le CCAS,
- ➔ **DE DIRE QUE** le budget de la Ville viendra soutenir le budget du CCAS en cas de difficulté de versement de cette participation dans le cadre de la subvention d'équilibre votée chaque année.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
La Maire,

Michèle DOLLÉ